



CC les Villages de la Forêt (Siren : 241800325)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Neuvy-sur-Barangeon
Arrondissement	Vierzon
Département	Cher
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/1998
Date d'effet	01/01/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	Mme Ghislaine JENNEAU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Le Moulin Gentil
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	18330 NEUVY-SUR-BARANGEON
Téléphone	02 48 51 03 06
Fax	02 48 51 69 89
Courriel	contact@cc-villagesforet.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	5 370
Densité moyenne	18,55

Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
18	Nançay (211801592)	882
18	Neuvy-sur-Barangeon (211801659)	1 231
18	Saint-Laurent (211802194)	508
18	Vignoux-sur-Barangeon (211802814)	2 179
18	Vouzeron (211802905)	570

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 17

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Gestion du ramassage, du tri et du traitement des ordures ménagères et des différents déchets.</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales « compétence complémentaire à la GEMAPI » correspondant notamment aux items 11° et 12° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement : 1. la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques. 2. l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et notamment l'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre du contrat territorial ou toute autre procédure de gestion globale et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Enfance et jeunesse : Activités extra-scolaires</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'initiative locale et de soutien aux activités économiques <i>Création d'offices de tourisme, promotion du tourisme dont création des offices de tourisme</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Transport scolaire

Pour les écoles primaires du territoire communautaire, les collèges et les lycées par convention avec les autorités compétentes.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Pour exercer cette compétence, la communauté de communes pourra passer une convention de mise à disposition, à titre exceptionnel, avec les communes membres pour l'utilisation du personnel communal et/ou du matériel communal. La communauté de communes adhère au SDE18 pour les biens mis à disposition.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

**Aménagement et entretien des chemins de randonnée d'intérêt communautaire. Pour exercer cette compétence, la communauté de communes pourra passer une convention de mise à disposition avec les communes pour l'utilisation du personnel communal et/ou du matériel communal. Développer la communication autour des activités économiques et touristiques en vue d'en faire leur promotion à travers un Office de Tourisme Intercommunal. Créer, acquérir et gérer des équipements touristiques.*

Logement et habitat

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) Réalisation d'études d'habitat

Infrastructures

- Eclairage public

La communauté de communes adhère au SDE pour les biens mis à disposition dans le cadre de la compétence voirie

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

La communauté de communes met en oeuvre les décisions des contrats de Pays dans la limite de ses propres compétences.

- NTIC (Internet, câble...)

** compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L1425-1 du CGCT**

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

** prestations de services (études, mission ou gestion) pour le compte d'une ou plusieurs de ses communes dans les conditions fixées par une convention*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
18	SI de la vallée de l'Yèvre (200078491)	SM fermé	164 125
18	Centre-Cher (200087849)	SM fermé	204 817
18	Syndicat départemental d'énergie du Cher (241800549)	SM fermé	333 527
18	Berry Numérique (200041481)	SM ouvert	205 651

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)